Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 29/05/2026

COOPERL ARC ATLANTIQUE COOPERL ARC ATLANTIQUE (38398687400014) rappelle LARDONS NATURE VPF 2X100G AUCHAN / LARDONS NATURE VPF 2X150G AUCHAN / LARDONS FUMES VPF 2X100G AUCHAN / LARDONS FUMES VPF 2X150G AUCHAN



- Noms des modèles ou références concernés : **LARDONS NATURE VPF 2X100G AUCHAN LARDONS NATURE VPF 2X150G AUCHAN LARDONS FUMES VPF 2X100G AUCHAN LARDONS FUMES VPF 2X150G AUCHAN**
- Marque : **AUCHAN**
- **GTIN 3596710430116 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 30/05/2026**
  GTIN 3596710430116 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 07/06/2026
  GTIN 3596710430123 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 30/05/2026
  GTIN 3596710450404 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation entre le 30/05/2026 et le 05/06/2026
  GTIN 3596710450411 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation entre le 30/05/2026 et le 04/06/2026
- Date début/fin de commercialisation : **du 28/04/2026 au 07/06/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 22.093.001 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Auchan**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suspicion d'une anomalie de salage sur la saumure.**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**
  Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose)
  Modifications organoleptiques
- Description complémentaire du risque : **Risque sanitaire, les produits sont crus, à consommer cuit à coeur. Risque de mésusage de la part du consommateur.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

  Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles…) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 21 juin 2026**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre